

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

29/13

Société :

AB5704

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HARROU NAIMA

Date de naissance :

1958-8-7

Adresse :

Tél. : 0603739593

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Lalla IRAQI  
Dermatologue - Vénérologue  
234, Bd. Témara M'salan  
Tel: 05 22 50 52 02 - Casablanca

Date de consultation :

14/04/2022

Nom et prénom du malade :

Harrour Naima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Mykose ongle pied

En cas d'accident préciser les causés et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

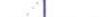
MUPRAS  
ACCUEIL  
I. BOUZACHANE

Le : 14/04/2022

## ~~RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES~~

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03.10.2012	Docteur Hafsa RAJ - Dermatologue - 234 Bd. Abdellah Aït Chock Houaria Msalah	1	Docteur Hafsa RAJ - Dermatologue - 234 Bd. Abdellah Aït Chock Houaria Msalah	Docteur Hafsa RAJ - Vénérologue Houaria Msalah

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>LE BOULEVARD DORÉ</b> Lot. Mehdia Ain Chok Tel: 05 22 50 15 30	23/11/22	 <b>CASABLANCA - Tel: 05 22 50 15 30</b> <b>PHARMACIE D'AIN CHOK</b> <b>Lot. Mehdia</b> <b>15628</b>

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Gâchet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

		<b>REF. N°</b> <b>H</b> <table border="1"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table> <b>B</b>	25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	<b>Coefficient des travaux</b>  
25533412	21433552												
00000000	00000000												
D	G												
00000000	00000000												
35533411	11433553												
<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession													
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>													
<b>DATE DU DEVIS</b> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>													
<b>DATE DE L'EXECUTION</b> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Laila IRAQI

Dermatologue - Vénérologue  
Spécialiste

Maladies de la peau, des Ongles et des Cheveux  
Maladies Sexuellement Transmissibles  
Chirurgie de la peau  
Cosmétologie - Allergologie  
Epilation Laser  
Ancienne Attachée du CHU Ibn Rochd  
de Casablanca



## الدكتورة ليلى عراقى

أمراض الجلد - الأمراض التنايسية

اختصاصية

في أمراض الجلد الأضافر والشعر

الأمراض التنايسية جراحة الجلد

طب التجميل والحساسية

إزالة الشعر بالليزر

ملحقة سابقاً بالمركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

Casablanca, le

03/10/2022

البيضاء، في

Name Hanou Naima

70.40x2

① Nyma 30/10/2022

Dr. Laila IRAQI

150 (Medeli)

200

une gelule a'lich

apres 321,00x2

② Le Cervel 5.1. Temara

صيدلية شارع الدار  
Boulevard DOHA  
N° 210, Mehdia Ain Chok  
Casablanca, Tél: 05 22 50 15 30

200

2 fls, par semestre Am 18

Ongles 78,30x2 Nulodix main et pied

③ Cervel 5.1. Temara pied 200

Nutrin et 50 (5) Am le pied

→ Temarap

05 22 50 82 83

شارع تمارة - رقم 234 - الطابق الأول - المصلى - هي مولاي عبد الله - عين الشق - الدار البيضاء  
Boulevard Temara - N° 234 - 1er étage Hay Moulay Abdellah M'saalih Aïn Chok - Casablanca

14) 858 11640  
Floxam 500  
S.V

— 285

1 gelule Nuit  
et 2 gelules le Soir ] apres MJS

421, 20

(5) Novaphone lotion Artichute

8 S.V. 15ml le Soir sur le  
Cir chevelu.

Docteur Laila IRAQI  
Dermatologue - Vénérologue  
234, Bd. Temara M'salah  
Hay M.Y. Abdellah Ain Chock  
Tel: 05 22 50 12 02 - Casablanca

Lot N° :  
Exp :  
PPV :

Fo 40

RV = 27015

Lot N° :  
Exp :  
PPV :

Fo 140

LOCERYL 5%  
Vernis à ongles médicamenteux  
Flacon de 2.5 ml  
AMM N° 07 DMP/21/NCN  
PPV : 321.00 DH  
Distribué par SOTHEMA  
B.P. N° 1, 27 182 Boukoura-Maroc

6 118001 070381

6 118001 070381  
Barcode  
B.P. N° 1, 27 182 Boukoura-Maroc  
Distribué par SOTHEMA  
PPV : 321.00 DH  
AMM N° 07 DMP/21/NCN  
Flacon de 2.5 ml  
Loceryl 5%  
Vernis à ongles médicamenteux

PPV 116DH40  
LOT 210131  
EXP 01/2024  
**FLOXAM®**  
Flucloxacilline  
500 mg  
24 gélules  
Vale

PPV 85DH80  
LOT 100282  
EXP 12/2023  
**FLOXAM®**  
Flucloxacilline  
500 mg